

Aide à l'immobilier d'entreprise

CC DES HAUTS DE FLANDRE

Présentation du dispositif

- La Communauté de Communes des Hauts de Flandre soutient les entreprises existantes ou nouvelles entreprises à s'implanter sur les communes de son territoire.
- Les dépenses éligibles sont l'immobilier et les investissements non productifs et de fonctionnement.

Montant de l'aide

- L'intervention financière de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre prend la forme d'une subvention à hauteur de 2% de l'investissement immobilier et plafonnée à 10 000 €.

Organisme

CC DES HAUTS DE FLANDRE

Communauté de Communes des Hauts de Flandre

- 468, rue de la couronne de Bierne
59380 BERGUES
Téléphone : 03 28 29 09 99
E-mail : contact@cchf.fr
Web : www.cchf.fr